

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

* * *

Budget EAU

OBJET : REVISION STATUTAIRE SMNEP

Date de la Convocation : 25/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à 18h15 le Conseil Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Soumoulou, après convocation légale, sous la présidence de M TREPEU Alain.

Secrétaire de séance : M PERSONNE Alain

Etaient Présents : Mme, M : RYMLAND, BORDENAVE, LAVOYE, PERSONNE, JOUVIN, TRUCO, CAZABAN-CARRAZE, SCUDIZIO, TEULE, GOMEZ, COURTADE, CHARRON, BERGERET, DIAS, BAT, PATAcq, MORILLAS, FLANDE, PONTICO, MARQUEZ, RONCUCCI, COSTE, LACAZE J, DESSERE, PINA, DUPUY V, SCHNEIDER, SEMPE, PONTICO P, BRIERE, MAUHOURLAT, CORRAL, LAGAHE, BORDE-BAYLACQ, DABADIE, BREQUE, LARRAZABAL, CAZENAVE, MARCARIE, CASTETS, PEDEBEARN, AGUERRE, PAULIEN, TREPEU, MASSIGNAN, LAMARQUE.

Absents et excusés : Les autres délégués

Nombre de voix présentes : 46

Nombre de voix en exercice : 82

Nombre de voix ayant pris part à la décision : 46

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical, peut délibérer.

Monsieur le Président informe l'assemblée que lors de la réunion du Conseil Syndical du Syndicat Mixte du Nord Est de Pau, en date du 23 mai 2023, les membres du Comité se sont prononcés favorablement à l'unanimité concernant la demande de révision statutaire du Syndicat, conformément à l'article 9.1 des statuts.

Monsieur le Président précise que cette évolution doit permettre d'intégrer le changement de nom de la collectivité, le Comité du SMNEP ayant décidé de renommer le syndicat PYREN'EAU. Il précise qu'en tant qu'organe délibérant d'un membre du Syndicat et selon les dispositions de l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée doit statuer sur cette affaire

Le Conseil Syndical, ouï l'exposé du Président et après en avoir largement délibéré,

APPROUVE la modification des statuts telle que présentée par le Président

CHARGE le Président de notifier la présente délibération au Syndicat sur ce projet afin qu'il saisisse le Préfet en vue de l'édiction d'un arrêté modifiant ses statuts.

Ainsi fait et délibéré, les : jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signés les membres présents,

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

TREPEU Alain

Trepeu syndicat
eau et assainissement
béarn bigorre